

## ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

# VOILES D'AUTOMNE 2022 CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE 31.7 MONOTYPE

11 au 13 Novembre 2022  
Société Nautique Saint-Tropez  
Grade 5A

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon :  
- l'envoi du L sur le bateau comité signifie qu'une modification a été publiée sur le site [Tableau officiel \(racingrulesofsailing.org\)](http://racingrulesofsailing.org)  
- la modification pourra être répétée par VHF

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site [Tableau officiel \(racingrulesofsailing.org\)](http://racingrulesofsailing.org)  
3.2 Le PC course est situé à la SNST téléphone 04 94 97 30 54 / email [info@snst.org](mailto:info@snst.org).  
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la SNST  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : voir l'avis de course  
6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11 heures.

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

La liste des bateaux et les couleurs de pavillon de classes seront affichées 1h avant la mise à disposition, le premier jour de course. Des regroupements pourront être effectués.

### 9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, ils sont décrits dans le cahier des parcours Ind. J

### 10. MARQUES (modification du cahier des parcours)

- 10.1 Les marques sont définies dans le cahier des parcours Ind. J §1, sauf pour la marque d'arrivée qui sera une bouée gonflable ROUGE.

### 12. LE DEPART

- 12.1 Le départ est défini dans le « Cahier des parcours ind J » §3  
12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF utilisé en course (§19 règles de sécurité). L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).  
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

### 14. L'ARRIVEE (modification du cahier des parcours)

Le bateau « comité arrivée » est identifié par un pavillon du Yacht Club de France.  
La ligne d'arrivée sera entre le mat portant un pavillon bleu sur le bateau « comité arrivée », qui est différent du bateau de départ, dans la même zone, et la marque d'arrivée.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

**16. TEMPS LIMITES**

16.1 Le temps nécessaire au premier bateau pour finir la course est de deux heures sauf pour la course de nuit.

16.2 Le Délais d'Ouverture de la ligne d'arrivée est calculé à chaque course, pour chaque groupe constitué dans les Classes OSIRIS, IRC selon la formule :

$$DO = TP \times \{((TMF \text{ Rapide} / TMF \text{ Lent}) \times RE) - 1\}$$

DO : Durée ouverture Ligne

TP : Temps de course du deuxième de la classe IRA, le premier pour les autres classes.

TMF Rapide : coefficient du bateau le plus rapide de la classe

TMF Lent : coefficient du bateau le plus lent de la classe

RE : Coefficient d'ouverture = 1,05 (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le délai d'ouverture (DO) de la ligne d'arrivée pour la classe 31.7 sera de  $DO = TP \times 0,2$

16.4 Le délai pour finir (DO) est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au premier étage de la SNST. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**18. CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Toutes les courses comptent.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le 77

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de la SNST.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

Sans objet

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus doivent être placés dans les conteneurs prévus à cet effet sur le quai.

**25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **port de Saint-Tropez**

**28. PRIX**

Des prix seront décernés aux trois premiers de chaque classe.

**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Georges KORHEL

Président du jury : Jean-André CHERBONEL